



DISPOSITIONS FINANCIERES (Saison 2024 – 2025)

I – Frais de dossier

Confirmation de réserves / réclamations / évocations	20 €
Ouverture de dossier par la Commission des Statuts et Règlements	10 €
Ouverture de dossier par la Commission de Discipline	10 €
Ouverture de dossier d’instruction par la Commission de Discipline	50 €
Constitution de dossier et instruction par la Commission d’Appel Règlementaire Disciplinaire	60 €
Copie de dossier et envoi	30 €
Remise de peine	50 €

II – Amendes

A. Amendes réglementaires

Retrait d’une équipe après l’élaboration du calendrier	120 €
Licence manquante après le 1^{er} décembre	15 €
Non inscription des noms, prénoms et numéros de licences sur la feuille de match des responsables de l’équipe	15 €
Non présentation de sa licence par un dirigeant le jour de la rencontre	15 €
Participation d’un joueur non licencié	150 €
Participation d’un joueur suspendu (autre que dans les cinq dernières journées)	75 €
Participation d’un joueur non autorisé au cours des cinq dernières journées	150 €
Participation d’un nombre de joueurs mutés supérieur au nombre autorisé au cours des cinq dernières journées	150 €
Accusation sans preuve	30 €
Forfait simple	30 €
Forfait (U6 à U9) :	
A compter de jeudi :	30 €
A compter de vendredi :	40 €
A compter du jour même ou non prévenu :	50 €
Forfait dans les cinq dernières journées	150 €
Forfait dans les cinq dernières journées pour les catégories U14 Départemental 3, U15 Départemental 2, U16 Départemental 2, U17 Départemental 2, U18 Départemental 2, U19 Départemental 2, U15 F à 8, U18 F à 8, Séniors Féminines à 8, Vétérans, Futsal Départemental 2 et Foot Loisir	75 €
Forfait général	200 €
Licence frauduleuse	300 €
Fraude sur l’identité	300 €
Fraude sur le résultat et déroulement d’une rencontre en dehors de la programmation officielle	300 €

Feuille de match informatisée ou papier non envoyée dans les délais	30 €
Feuille de match informatisée non utilisée	40 €
Feuille de match non envoyé après rappel	70 €
Match perdu aux deux clubs par pénalité	50 €

B. Amendes disciplinaires

Match perdu aux deux clubs pour faits disciplinaires	200 €
Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage :	
- Club évoluant dans le Championnat Séniors Départemental 1	120€
- Autres Championnats de District	60 €
Rappel aux devoirs de leur charge aux dirigeants	30 €
Rappel aux clubs de leur responsabilité à l'égard de ses supporters et licenciés	50 € min
Club absent à l'audition après avoir demandé à comparaître	30 €
Attitude impolie au cours de l'audition	50 €
Attitude injurieuse au cours de l'audition	200 €
Attitude menaçante ou outrageante au cours de l'audition	300 €
1 ^{er} avertissement	15€
2 ^{ème} avertissement	20€
3 ^{ème} avertissement (ce troisième avertissement entraîne également un match de suspension ferme, tout cela à la condition que les trois avertissements aient été reçus dans une période inférieure ou égale à trois mois)	30€

Pour les Joueurs :

• 1 match de suspension ferme	35 €
+ 5 € par match de suspension supplémentaire	
• 6 mois de suspension ferme	150 €
+ 5 € par mois de suspension supplémentaire	
• 1 an de suspension ferme	200 €
+ 50 € par année de suspension supplémentaire	

Pour les Dirigeants, entraîneurs, éducateurs :

• Rappel à l'ordre	20 €
• 1 match de suspension ferme	35 €
+ 10 € par match de suspension supplémentaire	
• 3 mois de suspension ferme	200 €
+ 5 € par mois de suspension supplémentaire	
• 1 an de suspension ferme	300 €
+ 50 € par année de suspension supplémentaire	

III – Fixation du droit d'engagement pour les épreuves de District

Séniors D1, D2, D3, Vétérans	100 €
	/équipe
Jeunes, Féminines	80 €
	(forfait)
Futsal (Seniors), Foot Loisirs	80 €
	/équipe
Foot diversifié (beach, futnet, foot en marchant, foot golf..)	gratuit

IV – Cotisations District

Clubs de L1, L2	300 €
Clubs de Séniors N1, N2, N3	150 €
Clubs de Séniors R1, R2	125 €
Clubs de Séniors D1, D2, D3	100 €
Clubs de Vétérans	80 €
Jeunes, Féminines, Foot Diversifié	60 €

V – Caution District

Clubs « Libre »	2 500 €
Clubs « Féminin », « Futsal », « Loisirs »	500 €